



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Obligations de tests PCR au covid-19 pour les voyageurs ultramarins

Question écrite n° 32587

Texte de la question

Mme Justine Benin alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'obligation faite aux voyageurs ultramarins de présenter un test PCR négatif au covid-19 pour rentrer dans leur territoire d'origine. En effet, l'article 11 du décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 impose aux personnes de onze ans ou plus et souhaitant se déplacer par avion à destination de l'une des collectivités mentionnées à l'article 72-3 de la Constitution de présenter le résultat d'un dépistage réalisé moins de 72 heures avant le vol ne concluant pas à une contamination par le covid-19. De fait, cette mesure porte l'ambition de protéger les territoires ultramarins d'un risque accru d'importation du virus, alors qu'ils sont structurellement plus vulnérables compte tenu des fragilités de leur système de santé et des risques sanitaires préexistants (épidémie de dengue notamment). Pour autant, alors que la France a atteint le million de tests PCR réalisés par semaine, les délais d'obtention des résultats des examens biologiques se sont considérablement accrus, allant parfois jusqu'à deux semaines. De ce fait, la condition imposée aux voyageurs ultramarins de présenter un examen négatif datant de moins de 72 heures est devenue totalement irréaliste. De nombreuses personnes se retrouvent dès lors bloquées dans les aéroports, générant à la fois de la souffrance pour certaines familles se voyant obligées de repayer des billets modifiés et aggravant la fracture territoriale entre l'Hexagone et ses outre-mer. Par ailleurs, la situation actuelle fait courir le risque que des résultats d'examens biologiques falsifiés soient présentés dans les aéroports pour contourner les obstacles actuels. C'est pourquoi il apparaît urgent de rendre prioritaire l'accès aux tests pour les voyageurs ultramarins souhaitant rentrer dans leur territoire, au nom de la continuité territoriale, au même titre que les personnes cas contact. Aussi, elle souhaite connaître les moyens qu'il entend mettre en œuvre pour résoudre les difficultés rencontrées par les voyageurs ultramarins.

Données clés

Auteur : [Mme Justine Benin](#)

Circonscription : Guadeloupe (2^e circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32587

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 septembre 2020](#), page 6607

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)